



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 57888

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le Premier ministre sur la mise en place en France du « Mandela day ». En effet, cette nouvelle initiative du dirigeant sud-africain de la lutte internationale contre l'apartheid vise à faire du 18 juillet une journée mondiale de la générosité et de bénévolat dans la vie quotidienne. Le « jour Mandela » pourrait aussi être institué dans notre pays et permettrait de rappeler, le jour anniversaire de l'ancien président sud-africain, la nécessité de s'engager pour les autres, dans son environnement de tous les jours. Ce jour permettrait aussi de rappeler l'oeuvre de Nelson Mandela. Il lui demande donc de lui donner sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Nelson Mandela, au-delà de son rôle prépondérant dans la résistance contre le régime de l'apartheid, puis dans la réconciliation et le processus de démocratisation en Afrique du Sud, reste aujourd'hui un des ambassadeurs les plus éminents de la défense des droits de l'homme et de la promotion des valeurs que la France fait également siennes : la démocratie, la poursuite de la justice, la culture du dialogue ou encore la lutte contre les atteintes à la dignité humaine. La reconnaissance de son engagement et de son action revêt ainsi une dimension internationale. Le 10 novembre 2009, la France a participé à l'adoption unanime de la résolution de l'assemblée générale des Nations unies déclarant le 18 juillet, date anniversaire du lauréat du prix nobel de la paix, « Journée Internationale Nelson Mandela ». Cette résolution rappelle « les valeurs défendues par Nelson Mandela et son dévouement au service de l'humanité, manifesté par son action humanitaire dans les domaines du règlement des conflits, des relations entre les races, de la promotion et la protection des droits de l'homme, de la réconciliation, de l'égalité entre les sexes, des droits des enfants et autres groupes vulnérables (...) ». Ce jour sera observé chaque année à partir de 2010 et la France s'associera aux célébrations prévues dans ce cadre. Cette initiative permettra de souligner non seulement la nécessité de « s'engager pour les autres », comme l'indique l'honorable parlementaire, mais aussi la capacité de chacun à contribuer effectivement et de manière décisive au changement..

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57888

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8421

Réponse publiée le : 29 décembre 2009, page 12476